

# Attestation sur l'honneur congé de paternité ou d'accueil de l'enfant<sup>(1)</sup>

(Document à adresser à votre employeur et à votre caisse de MSA au moins un mois avant la date prévisionnelle de naissance de l'enfant)

- Prénom :
- Nom :
- Commune :
- N° de Sécurité sociale :
- Caisse de MSA dont vous relevez :

Madame, Monsieur,

Je vous informe par ce courrier de mon intention de prendre un congé de paternité et d'accueil de l'enfant, dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Dès que possible, je m'engage à envoyer à la MSA l'acte de naissance ou le jugement d'adoption.

- L'accouchement est prévu le \_\_\_\_\_ (date indiquée sur la déclaration de grossesse),
- ou l'arrivée de l'enfant au foyer est prévue le \_\_\_\_\_.
- Conformément à ma situation au sein de l'entreprise, je peux bénéficier de \_\_\_\_\_ jours au titre du « congé naissance » (légal ou conventionnel). Le congé paternité débutera donc à l'issue de ces jours de congé naissance.
- Je souhaite bénéficier de ce congé à compter du :

Dates	Début	Fin	Durée
Dès la naissance : • Congé de naissance (légal ou conventionnel) : • Congé paternité (MSA) [minimum 4 jours calendaires obligatoires faisant suite au congé de naissance]			
Fractionnement (facultatif). À prendre dans les 6 mois de l'enfant <sup>(2)</sup> .			
• 2 <sup>e</sup> période (minimum 5 jours)			
• 3 <sup>e</sup> période (minimum 5 jours)			

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts.

Fait à :

Le :

Signature

(1) Décret n° 2021-574 du 10 mai 2021.

(2) Vous pouvez ultérieurement modifier les dates prévisionnelles de fractionnement que vous avez mentionnées sur le présent document au moins un mois avant le début de chaque période.